



Compte-rendu n°47 Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2009 à 18 heures

Nombre de délégués : - En exercice : 35 - Présents : 33 - Votants : 34

Etaient présents : Ms André LESTRADE, Ernest MAURY, Gérard GARRIGOU, Alain DELVERT, René JARDEL, Serge DOUMERC, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Philippe MOURAUD, Michel MIRAS, Régis VILLEPONTOUX, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Jean-Claude LAVAL, Christian TERRIEUX, Lucien DELPEYROUX, Ahmed MESKITI, François THOMAS, Rabie JAOUAD, Nicolas GUILLORIT, Jean-Claude LEYMERIGIE, Pierre MACHEMY.

Mmes Magali SOURNAC, Michelle PERROT, Fabienne KOWALIK, Martine BUFFAROT, Jeannine HIRONDE-BONNET, Nathalie SOULIE-CLEDEL, Danielle HUETE, Corinne HAYAT.

Absent / Excusé : Guy COUGNOUX.

Pouvoirs : M. Erick CAMPOT à M. Jean-Claude LAVAL

Assistaient à la réunion sans voix délibératives : M. Pascal JALLET, Gérard BLANC, Luc DELNAUD

ORDRE DU JOUR

- ✓ *Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2009*
- ✓ *Affaires financières : Virements de crédits, Ajustement dette, Programme DGE 2010, déchetterie (actualisation du plan de financement, prise en compte des indemnités sinistre)*
- ✓ *Aménagement du quartier de Blazy-Timbergues : actualisation du plan de financement, signatures des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département et de maîtrise d'ouvrage unique avec Souillac et Lachapelle-Auzac, signature marchés de travaux*
 - ✓ *Création de poste : Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe*
 - ✓ *Création Syndicat Mixte Tourisme*
 - ✓ *Evolution des compétences : petite enfance, écoles de danse, de sport...*
- ✓ *Questions diverses (remplacement élu pour le Symage, travail des Commissions et groupes de travail, décisions du Président,...)*

M. le Président remercie de leur présence les membres du conseil et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité.

M. Lesage ayant demandé la parole indique qu'il est honoré de la confiance que l'assemblée lui témoigne mais qu'il s'agit d'un travail collectif avec M. Leymarie. Il en profite pour pointer l'importance des sujets abordés et demande aux délégués désireux d'intervenir de le faire à haute et intelligible voix afin de pouvoir reprendre leurs propos dans le procès verbal.

Le Président informe l'assemblée qu'il y aura lieu de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- La première concerne le parcours halieutique,
- La seconde sur demande du trésorier payeur concerne le transport à Cahors du 4 octobre.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 23/11/09

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : Affaires financières

Virements de crédits

Sur le budget principal :

M. le Président indique que des augmentations de crédits sont nécessaires pour le programme de voirie 2009 (tranche conditionnelle et renforcement des bas-côtés non prévu au programme) et l'aménagement de l'office de tourisme (mise en place d'un compteur électrique pour dissocier les deux bâtiments et d'une protection pour la climatisation). Pour se faire, M. le Président propose les virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<i>Parcours pêche</i>	<i>2315/95/50</i>	<i>27 000 : 00</i>		
<i>Aménagement OTSI</i>			<i>23158/95/40</i>	<i>5 000 : 00</i>
<i>Programme voirie 2009</i>			<i>2317/822/59</i>	<i>22 000 : 00</i>
TOTAUX		<i>27 000 : 00</i>		<i>27 000 : 00</i>

M. LAVAL considère, concernant l'office de tourisme, qu'il aurait été préférable que ces travaux aient été prévus avant par l'architecte. Le Président lui répond que la Communauté ayant pris le problème en cours il nous faut maintenant assumer.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Sur le Budget annexe de la zone d'activités :

M. le Président propose également des virements de crédits sur ce budget afin de prendre en compte un gain de change de 428,56 € sur un emprunt en Francs Suisses et une modification d'échéance sur un contrat Caisse Epargne (annuelle à la place de trimestrielle avec un taux dorénavant de 3,05 % au lieu de 4,55 %) permettant d'économiser 607 €.

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<i>Autres constructions</i>	2315/95/50	1 035 : 56		
<i>Emprunts</i>			1641/90	607 : 00
<i>Emprunts</i>			1643/90/040	428 : 56
TOTAUX		1 035 : 56		1 035 : 56

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Programme DGE 2010

M. le Président indique à l'assemblée que dans le cadre du réaménagement de notre siège social, un programme de réhabilitation du bâtiment adjacent au bureau actuel pourrait être lancé avec la création d'une salle de réunion. Il propose de solliciter l'Etat pour une aide financière au titre de la D.G.E. 2010 (35 % de subvention sur les bâtiments communautaires et sur les économies d'énergie) et de s'adjoindre les services d'un architecte sur ce projet pour établir une première estimation. M. le Président rappelle que le dépôt du dossier doit s'effectuer avant le 15 janvier prochain. M. le Président souligne que la communauté bénéficie aujourd'hui d'une subvention D.D.R. pour de tels aménagements et qu'il convient d'en profiter.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Mmes SOULIE-CLEDEL et KOWALIK demandent si le bâtiment est loué ? M. le Président indique que le locataire actuel M. RUIZ a un bail à titre précaire.

Déchetterie

Financement de la reconstruction de la déchetterie

M. le Président indique que le comité de pilotage du pays de la vallée de la Dordogne avait suggéré de solliciter l'aide sectorielle du département pour cette opération. Celui-ci vient de nous faire savoir qu'il ne finançait pas ce type de projet. M. le Président espère que le dossier déposé auprès du FEDER via l'A.D.V.D. aura une issue plus favorable.

Indemnité sinistre

M. le Président indique que lors de la dernière assemblée, le conseil communautaire avait décidé de saisir notre avocat dans la perspective de faire accélérer la procédure de remboursement. M. le Président souligne l'efficacité de la démarche puisque nous venons de recevoir les premiers versements concernant les indemnités, à savoir :

- 123.769,67 € de Groupama pour le bâtiment,
- 77.740,00 € des AGF pour les véhicules.

M. le Président propose de poursuivre l'action judiciaire basée sur le rapport de l'expert judiciaire qui a évalué le dommage aux véhicules à 116.331 € (soit 38.591 € de plus que AGF).

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour l'encaissement des indemnités et la poursuite de la procédure judiciaire.

Point 3 de l'ordre du jour : Aménagement du quartier de Blazy-Timbergues

Actualisation du plan de financement

M. le Président présente à l'assemblée le nouveau plan de financement découlant des prises de position du Conseil Général et du Conseil Régional. Il fait remarquer que ce dossier avait essuyé de nombreux refus de la part de ces deux entités mais que finalement, avec l'appui de notre Conseiller Général, M. LESTRADE et le fait qu'il soit porté par la Communauté de Communes, ce financement a été rendu possible.

Dépenses		Recettes		
Travaux qualitatifs	333 000 €	Autofinancement	36%	126 700 €
<i>dont:</i>				
- trottoirs, bordure et caniveaux	175 000 €	Conseil Général - FAIE	20%	69 900 €
- passerelle piétons sous viaduc	38 000 €			
- reprises murs	76 000 €	Conseil Régional	20%	69 900 €
- aménagements pieds de façades	23 000 €	- Politiques territoriales		
- aménagements paysagers	11 000 €			
- démolitions bâtiments	10 000 €	Etat	24%	83 000 €
		- DGE 2009 - <u>acquis</u>		
Honoraires architecte	16 500 €			
TOTAL	349 500 €	TOTAL		349 500 €

Ms MAURY et LAVAL remercient le Président et le Conseiller Général de leur implication sur ce dossier depuis seulement une année et demi et qui maintenant va voir le jour au bout de 18 ans de démarches infructueuses.

M. DOUMERC pense qu'il serait bon de rappeler la répartition des charges financières. M. le Président donne les chiffres suivants mais qui ne sont pas définitifs :

- Communauté 30.000 €
- Souillac 90.000 €
- Lachapelle-Auzac 173.000 €
- Département 131.000 €

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Conventions

M. le Président sollicite l'assemblée pour la signature :

- d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour la chaussée du CD15 (le conseil général nous versera un fonds de concours),
- d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et de partenariat avec les communes de Souillac et Lachapelle-Auzac (remboursement de leur quote-part).

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Appel d'offres

Conformément à la décision de l'assemblée lors de la séance du 23 septembre dernier, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux du quartier de Blazy-Timbergues estimés par notre maître d'œuvre (le groupement FAVRESSE/DEJANTE) à 583.090 € H.T. A l'issue de la procédure de consultation, M. le Président propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 (Voirie, réseaux, divers) : Entreprise MARCOULY pour 285.958 € H.T sur une estimation de 442 040 € (offre COLAS 293 525.54 € HT et SIORAT 313 272.70 € HT).
- Lot n°2 (Maçonnerie, serrurerie, espaces verts) : Entreprise MARCOULY pour 140.855 € H.T pour une estimation de 141 050 € HT.

M. le Président fait remarquer que l'entreprise Marcouly est en fait la Société Souillagaise de Travaux.

Mme KOWALIK demande à quoi correspond le lot serrurerie ? M. le Président lui indique qu'il s'agit des garde-corps métalliques.

M. le Président indique que les travaux devraient débiter dans le courant du mois de janvier si la convention avec le Conseil Général est entérinée lors de la commission permanente du 18 décembre.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la signature des marchés.

Point 4 de l'ordre du jour : Création d'un poste

Dans le cadre de l'évolution des carrières du personnel, M. le Président propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la mise à jour du tableau des effectifs à compter de ce jour.

Point 5 de l'ordre du jour : Création Syndicat Mixte Touristique

M. le Président indique que l'arrivée de Rocamadour a renforcé notre notoriété au sein de la vallée de la Dordogne et nous incite à nous regrouper d'un point de vue touristique avec dans un premier temps, le pays de Padirac et la commune de Gramat, puis les autres collectivités de la vallée de la Dordogne (Communauté de Communes du Pays de Martel, du Haut-Quercy, Saint-Céré, Bretenoux et Sousceyrac).

Afin que cette structure puisse exister, il était nécessaire de trouver un accord sur la participation financière de chaque collectivité. Celle-ci a été fixée à 10,50 € par habitant. La représentation au sein de ce syndicat sera fixée au prorata de :

- La population,
- La capacité d'accueil.

M. le Président présente à l'assemblée le projet de statuts du futur syndicat.

M. LEYMERIGIE demande quelle est l'incidence financière sur le budget de la communauté de cette participation de 10,50 € par habitant ? M. le Président indique qu'aujourd'hui la communauté verse 90.000 € de subvention à l'office de tourisme, ce montant sera le même avec l'application de cette participation. Il souligne que pour la commune de Gramat et le Pays de Padirac, c'est le double du montant octroyé auparavant.

En ce qui concerne les statuts, M. LEYMERIGIE s'interroge sur la signification dans l'article 2 du terme « événements utiles » que peut créer, produire, organiser et commercialiser le syndicat ? M. le Président précise qu'il peut s'agir de journées à thèmes (gastronomiques, ou autres)

M. LEYMERIGIE souhaite savoir quelle sera la représentation au sein du syndicat pour chaque collectivité ? M. le Président donne la future composition, à savoir :

- Pays de Souillac Rocamadour 6 membres,
- Pays de Martel 3 membres,
- Bretenoux 3 membres,
- Saint-Céré 3 membres,
- Vayrac 2 membres,
- Sousceyrac 2 membres.
- Pays de Padirac 2 membres,
- Gramat 2 membres.

M. LEYMERIGIE souhaite que soit rajouté dans l'article 13 au sein du comité consultatif « le Président du SYMAGE ou son représentant ». M. le Président n'y voit aucun inconvénient et le soumettra à Gramat et au Pays de Padirac. Il indique en outre que quelques ajustements sont encore à réaliser et au passage remercie M. JALLET pour son aide.

Mme KOWALIK demande si la compétence tourisme en sortant de la Communauté sera transférée à ce syndicat. M. LAVAL intervient et indique que la compétence tourisme sera toujours communautaire mais que la gestion en sera assurée par cette nouvelle structure. M. LAVAL cite l'exemple du SYDED avec le traitement des déchets dont il assure la gestion à la place de la Communauté qui en a la compétence.

M. le Président insiste sur les financements apportés par les collectivités à savoir plus de 400.000 euros à l'échelle de la vallée de la Dordogne. Il considère qu'avec plus d'un million d'euros de budget ce syndicat sera bien pourvu, mais constate qu'actuellement seuls 10% sont consacrés à la communication et à la commercialisation.

M. LEYMERIGIE souhaite savoir de quelle façon le syndicat rendra compte de ses activités ? M. le Président rappelle que la qualité de conseillers communautaires des membres du syndicat devrait faciliter la communication. M. LEYMERIGIE considère que de cette manière on ne participe pas pleinement à la prise de décisions. M. le Président insiste en lui rappelant que le travail des délégués est de faire circuler l'information.

M. le Président propose d'adhérer au Syndicat Mixte Touristique de la Vallée de la Dordogne et d'en valider les statuts. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. le Président indique que chaque commune doit délibérer sur cette adhésion et adresser l'extrait de la délibération à la Sous-préfecture avant le 20 décembre prochain.

Réflexion sur la modification du nom de notre structure qui pourrait être complété ainsi l'an prochain « Pays de Souillac Rocamadour »

Compte tenu de l'arrivée de la commune de Rocamadour le 31 décembre 2009 au sein du Pays de Souillac et de la volonté de notre territoire de se développer dans le domaine du tourisme, M. le Président propose d'ajouter « Rocamadour » au nom de notre collectivité. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

M. BLANC, élu de Rocamadour, remercie l'ensemble des membres du conseil de cette prise de position et assure que les Amadouriens seront sensibles à cette attention et permettra qu'ils se reconnaissent dans cette structure.

Point n°6 : Evolution des compétences de la Communauté de Communes

Petite enfance

M. le Président donne la parole à Mme SOURNAC en saluant le travail du groupe de travail.

Intervention de Mme SOURNAC, Présidente du groupe de travail « petite enfance » (document de présentation joint en annexe).

Mme KOWALIK s'interroge sur le taux d'occupation de 90 % évoqué dans la convention d'objectif. Est-il réalisable par les deux structures ? M. le Président indique qu'aujourd'hui, la crèche de Saint-Sozy atteint 86 %, celle de Souillac 70 %. Le but est de tendre vers cet objectif en plaçant la barre suffisamment haut.

M. LEYMERIGIE considère que l'on demande aux communes de combler le déficit et fait remarquer qu'un tiers des enfants présents dans les crèches viennent de communes extérieures à la communauté. Est-ce que cette donnée a été prise en compte dans l'équilibre du budget ? M. le Président indique qu'une convention sera proposée aux communes précisant les conditions d'accès et financières. Cette convention sera obligatoire et conditionnera l'accès à la crèche.

Mme SOURNAC souligne que cette contribution constituera un fond de roulement pour préparer les années suivantes avec l'application progressive de la convention collective en 2014.

M. LEYMERIGIE demande si le choix de la fiscalité additionnelle n'aurait pas été préférable pour le financement de ces structures. M. le Président précise que cette éventualité a été envisagée mais qu'elle ne permettait pas de bénéficier d'une D.G.F. maximum (moins d'augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.)). De plus, pour ne pas pénaliser les administrés, les communes auraient dû diminuer d'autant leurs taux sur les taxes foncières et d'habitation. Les communes l'auraient-elles fait ?

M. LEYMERIGIE considère la taxe additionnelle plus transparente.

M. le Percepteur prend la parole et abonde dans le choix du Président pour ce système de financement. Il souligne que malgré tout, la fiscalité additionnelle sera à envisager dans les prochaines années avec la réforme de la taxe professionnelle.

M. MOURAUD, tout en indiquant que Pinsac votera cette participation, regrette que cette décision soit prise dans l'urgence et aurait apprécié une réflexion plus poussée. Il souligne l'important travail fourni par le groupe « petite enfance » qui aurait dû être suivi légalement par une réunion de la commission d'évaluation des transferts de charges. En effet, seule celle-ci était à même de définir les possibilités de financement et les incidences sur le budget des collectivités. La somme de 20 € par habitant est une très lourde charge pour les communes, une réflexion aurait pu avoir lieu sur une répartition en fonction des richesses et du potentiel fiscal de chacun.

Mme SOULIE-CLEDEL estime que le travail de la commission a éclairé les délégués mais rejoint M. MOURAUD sur l'absence de réunion de la commission d'évaluation des transferts de charge pour une expertise qui aurait pu permettre de mieux expliquer la situation aux différents conseils. M. le Président indique que la commission d'évaluation des transferts de charges va se réunir d'ici la fin du mois.

Mme KOWALIK souhaite savoir qu'elle est le gain de D.G.F. prévu ? M. le Président annonce un montant d'environ 12.000 €.

M. VILLEPONTOUX a observé que la commission a pointé trois exemples de mauvaise gestion et fait remarquer que la convention collective applicable jusqu'en 2014 induira un coût supplémentaire année par année, il renchérit en constatant que d'autres structures sont dans un cas identique.

M. le Président demande un vote qui recueille l'accord du conseil communautaire à l'unanimité pour l'adoption de cette compétence au 31 décembre 2009 (les communes doivent transmettre leur délibération avant le 20 décembre 2009).

M. le Président remercie l'assemblée pour cette prise de position unanime montrant l'intérêt porté par l'ensemble des élus à l'attractivité de notre territoire.

Ecole de Sport

M. le Président souhaite lancer une réflexion sur le soutien des écoles de sport sur le territoire. Il propose de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet avec la représentation suivante :

- 1 membre par commune hors Souillac
- 3 membres pour Souillac

Il demande à chaque commune de donner le nom des membres lors du prochain conseil (les membres devront être élus communaux mais pas forcément communautaires).

Mme KOWALIK demande si cela induira une DGF supplémentaire et si oui quel en serait le montant. La réponse est oui mais le montant dépendra des sommes décidées.

Ecole de danse du Pays de Souillac Rocamadour

M. le Président fait part à l'assemblée de la proposition de l'ADDA (Association Départementale pour le Développement des Arts) en partenariat avec Opéra Eclaté, Evidanse et Art'zimut de monter un projet culturel commun sur le thème de la danse (dans le nord du lot). Ce projet sera développé autour de plusieurs actions :

- La formation des enseignants,
- Interventions auprès des scolaires (2 classes de primaire),
- Stages de danse pour adultes,
- Organisation d'un spectacle (une représentation pour les scolaires, une autre ouverte à tous).

La communauté de communes est sollicitée à hauteur de 2.000 €. M. MAURY indique que cette initiative est encadrée par des professionnels (chorégraphe : Stéphanie AUBIN)

Mme SOULIE-CLEDEL demande à se faire préciser s'il s'agit bien d'une aide ponctuelle et non d'une compétence. M. le Président lui répond qu'il est uniquement question d'un soutien financier.

M. LESAGE demande s'il s'agit d'une aide sur une année. M. le Président répond qu'il s'agit d'un projet sur 2 ans.

Mme HAYAT considère que cette demande arrive un peu tard et indique que Souillac n'a pas été informé de cette demande de participation financière.

Mme KOWALIK demande pourquoi la Communauté ne pourrait-elle pas prendre la compétence culture et rappelle que l'ADVD avait engagé une réflexion sur un schéma culturel sur le territoire avec la possibilité d'aide financière. Ne peut-on pas en bénéficier ? M. le Président indique d'une part que la Communauté n'en a pas les moyens et d'autre part qu'aucune décision n'a été prise sur ce schéma culturel par l'ADVD.

Accord de l'assemblée à la majorité (3 voix contre, M. MIRAS, Mmes SOULIE-CLEDEL et KOWALIK ; 1 abstention, M. HYVERT).

Point n°7 : Questions diverses

Frais de déplacement – Congrès des Maires

M. le Président indique que, comme l'année précédente, les Communautés de Communes du Pays de Martel et de Souillac ont affrété un car pour assister au congrès des Maires et des élus à Cahors. M. le Président propose de prendre en charge la moitié des frais, soit 180 €.

Accord de l'assemblée à l'unanimité ;

Parcours halieutique – Plan de financement

M. le Président présente à l'assemblée le nouveau plan de financement de cette opération à l'issue de la réunion du comité de pilotage de ce matin :

Dépenses		Recettes		
Aménagement /restauration des couasnes	132 442 €	Autofinancement	20%	47 773 €
Création de cales d'accès pour embarcations	25 084 €	Conseil Général - FAIE	20%	46 806 €
Création de postes de pêche pour personnes à mobilité réduite	3 763 €	Conseil Régional <i>(plan de soutien en faveur de l'économie touristique)</i>	29%	70 209 €
Aires d'accueil et d'informations pour la promotion du tourisme	41 806 €	Agence de l'eau - restauration des couasnes <i>(50 % de 148.440 €)</i>	31%	74 220 €
Maîtrise d'œuvre	24 532 €			
Divers et imprévus	11 381 €			
TOTAL	239 008 €	TOTAL		239 008 €

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Remplacement élu pour le Symage

M. le Président indique que suite à la démission de Mme CHOBLET-LEGOFF du conseil de Lachapelle-Auzac, la commune propose la candidature de M. AYMARD au sein de la commission Borrèze du SYMAGE.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Travail des commissions

Commission Action économique (Président : Erick CAMPOT)

Reporté à la prochaine séance

Commission Voirie (Président : Thierry LAVERDET)

M. LAVERDET indique que les travaux de voirie prévus au programme 2009 sont terminés. La réception des travaux est programmée pour le mercredi 2 décembre avec l'entreprise MARCOULY, des réserves seront posées.

Un état des lieux de la voirie a de nouveau été fait le 27 novembre dernier avec la commission en prenant en compte la voirie de Rocamadour (environ 20 km). La voirie est équivalente à la notre avec des structures solides. Réunion prochainement pour préparer la programmation 2010.

Les travaux de rénovation des gymnases ont débuté. Le gymnase de Saint-Sozy devrait être terminé (bardage et toiture) d'ici la mi-décembre. L'entreprise JACQ n'est pas encore intervenue sur celui de Souillac. La réfection du revêtement de sol des deux structures sera à programmer dès notification des arrêtés de subvention (en particulier une enveloppe parlementaire destinée à cet effet l'an prochain)

M. LAVERDET présente le plan de financement réactualisé :

Dépenses		Recettes		
Gymnase de Saint-Sozy	90 170 €	Autofinancement	40%	59 100 €
<i>dont :</i>				
<i>Rénovation couverture</i>	53 574 €	Conseil Général - FAIE	20%	29 551 €
<i>Rénovation sol</i>	24 817 €	Etat - DGE 2009	20%	29 551 €
<i>Rénovation bardage</i>	11 779 €	<i>Acquis</i>		
Gymnase de Souillac	57 583 €	Conseil Régional	20%	29 551 €
<i>dont :</i>		<i>Sous réserve d'une continuité de l'aide au fonctionnement</i>		
<i>Rénovation couverture</i>	4 200 €			
<i>Couverture vestiaire</i>	10 370 €			
<i>Rénovation sol</i>	43 013 €			
TOTAL	147 753 €	TOTAL		147 753 €

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour solliciter nos partenaires en conséquence.

Commission Environnement (Président : M. Ernest MAURY)

M. le Président évoque la dernière réunion de la commission du 13 octobre. Après un bref rappel des aides aux professionnels (garages, restaurateurs) et des particuliers pour la mise aux normes de leurs installations, la commission s'est penchée sur la modification du cycle de contrôle des installations d'assainissement individuel. La fin du premier cycle aura lieu au mois d'avril prochain (4 ans), afin de prendre en compte la venue de Rocamadour (250

installations) et la pertinence d'un nouveau contrôle, la commission souhaite que celui-ci soit porté à 6 ans avec une redevance pour l'existant autour de 75 € (55 € auparavant).

Concernant la collecte, un essai va être mis en place pour le centre-ville de Souillac pour améliorer le tri. Des sacs de couleur rouge destinés aux ordures ménagères seront proposés aux habitants afin de permettre au service de visualiser plus rapidement des erreurs lors de la mise en dépôt.

Le nettoyage est effectué en ce moment par l'entreprise Sourzat avec l'aide d'un agent de la collectivité ce qui portera à 2 le nombre de lavages des conteneurs destinés aux ordures ménagères pour cette année. La commission estime à 2 voire 3 le nombre adéquat de lavages annuels. Afin d'informer l'administré de ce lavage, une étiquette avec la mention « nettoyage effectué fin novembre » est apposé sur le conteneur (essai sur la commune de Souillac).

Un état des lieux a été réalisé pour les besoins en plates-formes béton sur la plupart des communes (Souillac en cours de réalisation).

Lundi 7 décembre, rendez-vous à Montcléra avec le Président du SYMICTOM de Cazals pour définir les modalités de collecte de la commune de Rocamadour. Le ramassage est assuré à ce jour par cette collectivité, l'adhésion au 1^{er} janvier de Rocamadour à la Communauté ne change rien à la façon de procéder.

La commission a également évoqué le ramassage des encombrants qui restera à la charge des communes.

M. MAURY donne l'évolution du taux de refus sur les 3 premiers trimestres de l'année :

- 1^{er} trimestre : 32,29 %
- 2^{ème} trimestre : 30 %
- 3^{ème} trimestre : 30,71 %

Il rappelle que le taux pour 2007 était de 39,54 % contre 35,93 % en 2008.

Pour terminer, M. MAURY fait le point sur la centrale à enrobés de M. DEVAUD. Un programme d'investissement d'un million d'euros est programmé pour le début d'année pour la mise en place d'un matériel neuf. L'usine à l'arrêt redémarrera en mars.

La prochaine réunion de la commission est prévue fin janvier avec une réflexion sur de nouvelles pistes de travail en relation avec cette compétence.

Commission Finances (Président : M. Christian TERRIEUX)

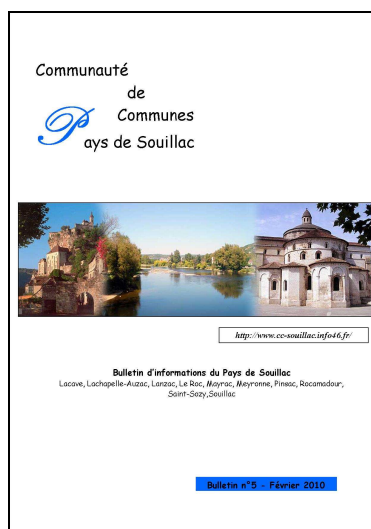
M. TERRIEUX indique que deux séances sont réglementaires, qu'il n'y a pas eu de réunion dernièrement et qu'il souhaite que la commission soit sollicitée pour les projets d'investissement. M. le Président lui répond qu'invité au bureau des maires et ayant connaissance des programmes c'est à lui de prendre l'initiative de réunir sa commission pour étudier les incidences financières.

Commission d'évaluation des transferts de charges (Président : M. Serge DOUMERC)

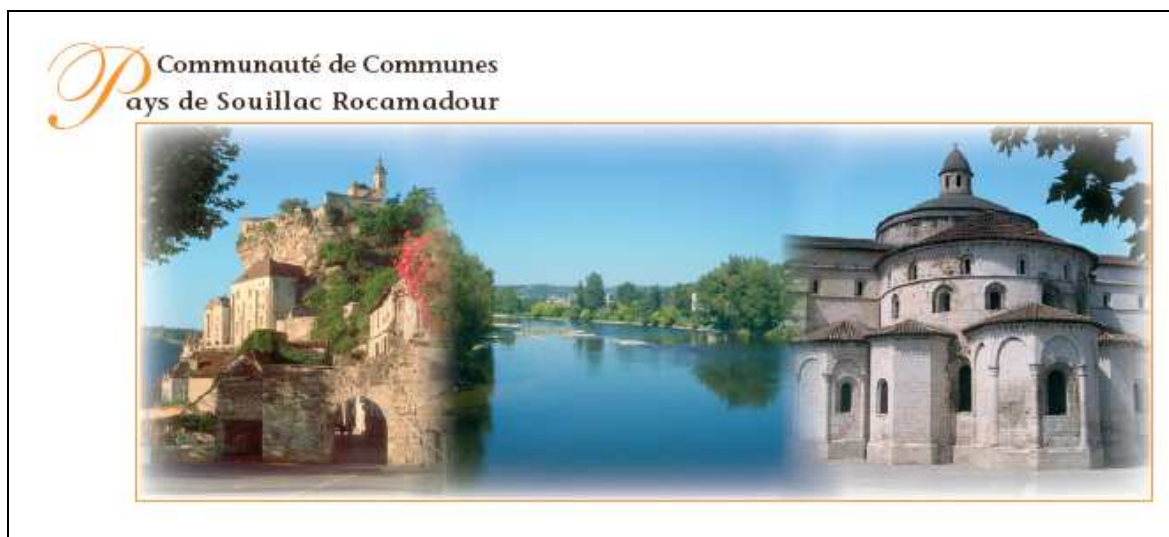
Réunion fin décembre.

M. LESAGE revient sur la visite de la commune de Lachapelle-Auzac le 17 octobre dans le cadre du programme « découverte des communes ». Il retranscrit les échos très favorables des élus lors de cette journée et remercie M. le maire de Lachapelle-Auzac et son conseil pour cette organisation.

Le bulletin intercommunal est en cours de réalisation, une première réunion a eu lieu le 5 novembre avec un groupe de travail réduit. Le contenu a été défini ainsi que la présentation générale. La première page aura l'aspect suivant :



M. LESAGE présente la carte de vœux pour validation. L'assemblée souhaite que soit rajouté « Rocamadour » à « Communauté de Communes du Pays de Souillac » ce qui donnera :



M. LESAGE rappelant que la distribution se fera par les conseillers municipaux, il demande l'aide de conseillers pour aider le personnel administratif à plier et à mettre sous enveloppes les cartes de vœux. Devant le peu d'enthousiasme que cette proposition a suscité (un seul membre s'étant proposé), chaque commune recevra son lot de cartes pour distribution à encarter.

Concernant la signalétique, l'équipe a travaillé sur l'identification du siège en souhaitant l'apposition au fronton du bâtiment d'une plaque transparente indiquant la C.C.P.S. L'assemblée a demandé de ne pas oublier d'y rajouter le nom de Rocamadour.

Concernant le site Internet, M. LESAGE indique que le projet avance doucement et invite les délégués à aller le consulter régulièrement <http://www.cc-souillac.info46.fr> afin de lui faire remonter leurs critiques ou impressions. Il espère que celui-ci sera en ligne au premier trimestre 2010. Il constate qu'il nous manque 4 communes et souhaite que les informations les concernant nous soient communiquées au plus tôt.

M. LESAGE indique que le bureau des maires a validé l'acquisition d'un appareil photo numérique.

Décisions du Président

Acquisition du camion de collecte pour 149.212,96 €- Société FAURIE,
Marché de voirie (programme 2009) pour 200.894,75 €- Société Souillagaise de Travaux.

SCAES Nord du Lot : Désignation des participants aux groupes de travail

M. le Président indique qu'il convient de désigner des élus pour participer aux ateliers de réflexion dont le travail servira à définir le cahier des charges destiné à l'étude du Schéma de Cohérence des Aménagements, Equipements et Services. Les candidatures suivantes seront proposées :

Cadre de vie	Mobilité et déplacements	Environnement	Economie
Luc DELNAUD		Ernest MAURY	Erick CAMPOT
Magali SOURNAC		Olivier HYVERT	Philippe MOURAUD

Calendrier

Arbre de Noël : 16 décembre à Lanzac à 19 h.
Visite du Préfet : 12 janvier à Souillac à 10 h.
Vœux : 15 janvier à Souillac à 19 h.
Prochain conseil (sauf urgence) : 15 février à 18 h 00 à Pinsac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Le secrétaire de séance
Fabien LESAGE,